

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 658

Artikel: La candidature de Mrs. Corbett Ashby au Parlement

Autor: E.Gd. / Corbett Ashby

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265130>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.- 6 mois 3.50 ETRANGER . . . 8.- Le numéro . . . 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p> <p>ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p>
--	--	---

L'usage que font les hommes chez nous de leurs droits politiques les enorgueillit-il ? et justifie-t-il leur mépris du rôle que pourra jouer la femme dans la démocratie de l'avenir ?

Marc PETER.
Ancien président du Grand Conseil de Genève, ancien ministre de Suisse à Washington.

Service civil féminin suisse

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le comité central du Service civil féminin suisse a dû prendre la décision, lui aussi, comme tant d'autres organisations, de faire appel à la générosité des lecteurs de ce journal.

Le Service civil féminin — contrairement au S. C. F. militaire — ignore les obligations et les droits d'ordre militaire. Ses nombreuses collaboratrices de tout âge, qui ne reçoivent aucune solde, sont des jeunes filles, des ménagères, des mères de famille, grand'mères, ou femmes exerçant une profession, qui appartiennent à toutes les classes de notre population. Elles incarnent le vieil esprit traditionnel de la Suisse, qui éprouve plaisir et joie à pouvoir venir en aide à d'autres et à travailler pour le bien commun.

L'âme du Service civil féminin suisse est son Comité central, avec son secrétariat central, qui veillent à ce que les actions organisées dans tout le pays soient réalisées d'après certaines lignes directrices uniformes. Il ne s'agit toutefois pas de prescriptions rigides, car c'est précisément la diversité des champs d'activité et des collaboratrices dans les communes urbaines, rurales ou montagnardes qui imprime au Service civil féminin son caractère de vitalité et qui laisse la plus grande marge à l'initiative personnelle. Le secrétariat central pourvoit à ce que toutes les collaboratrices du Service civil féminin bénéficient des suggestions et expériences nées de cette activité. Ce précieux échange n'est toutefois possible que si le Secrétariat central dispose du personnel et des moyens financiers indispensables pour pouvoir aborder en tout temps les tâches dont une réalisation rapide est importante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisse a pu faire face à ses dépenses grâce à un don généreux et au rendement de la collecte de laine organisée en 1940. Mais ces fonds sont épuisés et nous ne

peutons plus songer à de nouvelles campagnes de ramassage de déchets, car entre-temps, dans la plupart des cantons, ce domaine a été l'objet de l'activité des autorités locales. Les autorités fédérales accordent bien au Service civil féminin leur appui moral, mais aucun appui financier, et c'est la raison pour laquelle il se voit contraint de recourir à la générosité privée pour obtenir les moyens financiers qui lui sont indispensables pour poursuivre et étendre son activité.

Les membres soussignés du Comité central vous remercieront vivement de l'intérêt et de l'aide que vous voudrez bien accorder au Service civil féminin suisse.

- SERVICE CIVIL FÉMININ SUISSE
- Comité central:
- G. HAEMMERLI-SCHINDLER, Zurich, présidente.
 - L. BECK-MEYENBERGER, Suisse.
 - G. BIANCHI-GROPPI, Lugano.
 - A. DEBRIT-VOGEL, Berne.
 - L. DUBOIS-MEURON, Neuchâtel.
 - A. H. MERCIER, Glaris.
 - H. MOLL-OBRECHT, Granges (Sol.).
 - Clara NEF, Hérisau.
 - E. TAPPOLET, Wilchingen.
 - G. WAGNIÈRE, Genéthod-Bellevue, Genève.
 - Dr. h. c. E. ZÜBLIN-SPILLER, Kilehberg-Zurich.

L'activité du Service Civil Féminin suisse, fondé en 1939 et qui comprend actuellement des milliers de femmes — a porté essentiellement jusqu'à présent sur : l'assistance aux soldats et ses différents services; l'aide aux paysannes, y compris son service de raccommodage; les groupes d'aides mobiles; l'aide aux internés civils; des collectes pour la Croix-Rouge internationale et pour la Croix-Rouge suisse; des installations de séchage de fruits et de légumes; des démonstrations d'alimentation rationnelle; des possibilités d'aide en cas de catastrophes ou de dommages de guerre, etc., etc.

La candidature de Mrs. Corbett Ashby au Parlement

Des nouvelles de Londres nous ont appris que notre Présidente internationale a, cette fois encore, posé sa candidature au Parlement, et cela dans des circonstances politiques nouvelles et intéressantes. « A Bury St. Edmund, a écrit *The New Statesman and Nation* (No du 12 février 1944), Mrs. Corbett Ashby, l'un des meilleurs orateurs que possède le parti libéral, a donné une preuve remarquable d'indépendance en démissionnant du Comité Exécutif de son parti, afin de poser sa candidature au siège vacant dans cette circonscription, et rompant ainsi carrément la trêve des partis... Celle-ci d'ailleurs n'est plus maintenant qu'une fiction, et ne résistera certainement pas aux manifestations des électeurs de ces deux circonscriptions (Bury St. Edmund et West Derbyshire (Red.)), suivant de près celles de Brighton, qui ont donné une preuve si claire d'indépendance ».

Les journaux ont effectivement signalé même chez nous le mouvement qui se fait jour en Grande-Bretagne dans bien des milieux contre l'indifférence de certains chefs politiques, étroitement prisonniers d'un appareil électoral qu'éprouvent le besoin de secouer ceux « qui ont fait face personnellement aux réalités de la guerre »; et nous ne sommes pas étonnée que Mrs. Corbett Ashby s'y soit associée, ses dernières lettres étant assez significatives à cet égard. Malheureusement, il paraît que le résultat de cet effort a été négatif, ce que nous déplorons naturellement — mais en réalisant d'autre part que l'intérêt de cette campagne électorale a été aussi grand du point de vue politique que du point de vue féministe pur. Car ce geste nous a apporté une preuve de plus du rôle que tiennent certaines femmes dans la vie politique de

leur pays! — et aussi un avant goût de la situation incroyable d'infériorité et d'incapacité qui sera la nôtre après la guerre, en face de ce qu'auront accompli tant de nos amies!

E. Gd.

Ce qui précède venait d'être écrit lorsque nous est parvenu le numéro de février de l'International Women's News (Londres), avec le texte de la déclaration électorale de Mrs. Ashby, dont l'intérêt, même rétrospectif, n'échappera pas à nos lecteurs.

«...Je pose ma candidature comme candidate libérale indépendante, en assurant de mon concours fervent le Premier Ministre et son effort pour gagner la guerre. Je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir une victoire prompte et complète.

Si le pays a accepté après Dunkerque une trêve électorale, les dernières élections partielles ont montré que, ainsi que je le crois, seules des élections libres sont la base de la démocratie, et que les électeurs ne doivent pas être liés à voter pour les candidats de l'un des partis, lorsque les problèmes de l'après-guerre sont en discussion.

Je soutiens le programme qui réclame « du pain, du travail, et un foyer », et je constate que le programme libéral va plus loin et chemine plus rapidement que celui du gouvernement. Nous devons nous hâter autant maintenant de préparer la paix et la démobilisation que nous avons su faire preuve de rapidité pour préparer le front aérien et le second front. Je réclame la sécurité pour nos hommes et nos femmes enrôlés dans l'armée, comme je la réclame pour ceux et celles qui travaillent dans les usines, au moyen d'un plan Beveridge, amélioré en ce qui concerne les femmes et les travailleurs indépendants. Je réclame un programme compréhensif des nécessités de la vie à la campagne comme en ville, et l'adoption immédiate des efforts pour la construction d'immeubles d'habitation, ceci fournissant en même temps du travail.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

Je soutiens la collaboration pleine et complète des hommes et des femmes dans la famille, au foyer, dans l'industrie et au service du gouvernement. Toute occasion doit être fournie aux femmes de mettre au service de la communauté le meilleur de leurs possibilités.

...De même que l'imposante majorité conservatrice actuellement à la Chambre nous a jetés sans préparation dans la guerre, elle risque pour sauver ses privilèges de nous jeter sans préparation dans la paix. En ma qualité d'ancien membre de l'Association pour la Société des Nations, j'ai salué la Charte de l'Atlantique et les déclarations de Moscou et de Téhéran, et je soutiens la coopération militaire, politique et économique entre les Nations Unies ».

Le paiement des allocations familiales à la mère de famille

Là où les Sociétés féminines se sont intéressées à l'institution d'un système d'allocations familiales, elles ont presque toujours réclamé que le montant de ces allocations soit

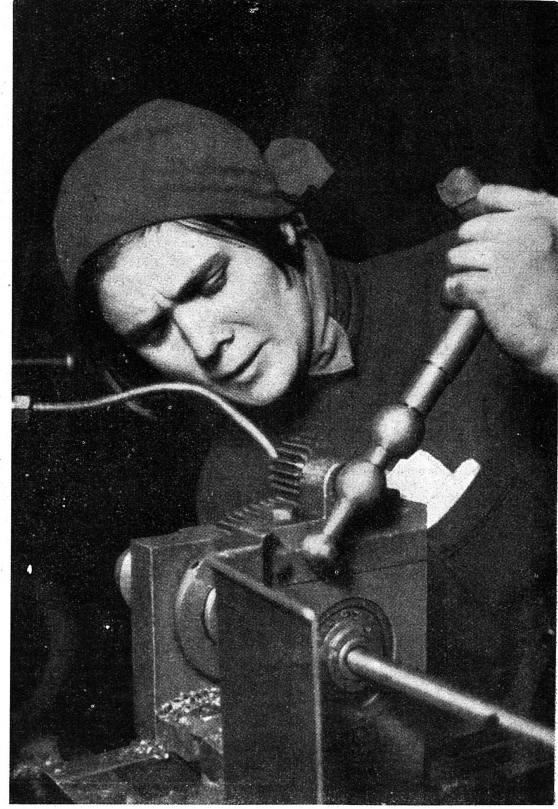
LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.
Médecin-chef: Dr. H. Müller.
Cures de repos

versé à la mère de famille, de très nombreux exemples ayant prouvé que, pratiquement, il arrive trop souvent au père de détourner ces sommes de leur destination en les considérant comme un petit supplément fort bien venu à son gain! Mais que ces Sociétés aient demandé cette disposition ne signifie pas qu'elles aient eu toujours et partout gain de cause: pour ne parler que de ce qui se passe tout près de nous, la loi vaudoise, par exemple, a refusé d'admettre cette mesure, le législateur craignant de paraître de la sorte « jeter un discrédit tout à fait injustifié sur les pères de famille!... »

A Genève, où une loi assujettissant au paiement d'allocations familiales tous les employeurs — à l'exception de l'administration fédérale et des institutions internationales — vient d'être votée par le Grand Conseil, la question du paiement de l'allocation à la mère avait été soulevée en séance de Commission par MM. Albert Picot, conseiller d'Etat, et F. Vautier, député, (radical), mais avait été repoussée. L'Union des Femmes et l'Association pour le Suffrage revinrent à la charge, et obtinrent alors gains de cause... en une certaine mesure. Nous disons « en une certaine mesure », car la loi stipule que, d'une façon générale, l'allocation est versée « à l'ayant



Cliche „Die Frau in Leben und Arbeit“
Ouvrière russe à l'usine (Voir article page suivante).